



Société de **T**ir de la **P**laine de l'**A**in

MODALITES D'INSCRIPTION PRIMO LICENCIÉS*

LE NOMBRE DE PLACE EST LIMITE PAR NOTRE CAPACITE A FORMER

REEMPLIR LA FEUILLE D'INSCRIPTION (sans fournir de documents)

DEPOSER LE DOCUMENT AU STAND ET RENCONTRER UN DIRIGEANT

DATE LIMITE DES DEPOTS **31 JUILLET 2023** (aucun dossier ne sera accepté après cette date)

VALIDATION DES DOSSIERS **6 AOUT 2023** (information des personnes retenues).

Création d'une liste d'attente si trop de demande

DATE LIMITE POUR FOURNIR LE DOSSIER COMPLET **20 AOUT 2023**

Passé ce délai, le dossier est rejeté et la liste d'attente est activée.

1ere formation théorique obligatoire de 18h à 19h30 le 30 aout ou le 6 septembre

Début des 4 formations pratiques à 10 m à partir du 9 septembre selon le planning mis en place lors de la formation théorique.

La formation obligatoire aura lieu 1 fois par semaine (90 mn) du 9 septembre au 8 novembre.

N B : Il est préférable de ne pas vous inscrire si vous pensez ne pas être disponible pour la durée de la formation obligatoire.

**Cette procédure ne s'applique pas pour les tireurs déjà licenciés dans le cadre d'une mutation de club. Seul un tir de contrôle sera effectué avec une présentation du stand.*